

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 décembre 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES  
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 415

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

-----  
**ARTICLE 37**

Supprimer la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 108 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'une redevance ayant trait à la libre circulation piscicole. Et non au transport solide.

Ces deux problèmes ne sont pas liés.